

Mission 9.

Pour le développement des actions européennes et internationales

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- La Bretagne est membre de 14 réseaux de régions au niveau européen ou international
- 563 acteurs de la solidarité recensés sur le site ABCIS (+ 2 %)

En cohérence avec l'intervention des autres Missions dans un champ sectoriel, la Mission XI rend compte de l'action transversale de la Région en matière d'action européenne et internationale : gestion des crédits européens et animation des programmes communautaires de la politique de cohésion et d'investissement, partenariat avec d'autres Régions en Europe et à l'international, soutien aux actions de solidarité internationale, notamment.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des Fonds européens, la Région voit son rôle particulièrement renforcé pour la période 2014-2020. Après l'adoption des cadres législatifs communautaires qui s'est clôturée à l'été 2014 avec le règlement du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP), puis celle de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne en août 2014, ce sont les Programmes régionaux (*Fonds européen de développement économique et régional* (FEDER) - *Fonds social européen* (FSE) régional, *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER)), et nationaux (FSE national, FEAMP) qui ont été ou sont en cours de négociation.

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPAM du 31 janvier 2014, a permis à la Région de devenir Autorité de gestion des fonds structurels FEDER, FSE et FEADER et organisme intermédiaire pour les mesures régionales du FEAMP. Après une phase de préparation de 2 à 3 ans selon les fonds, la Région va ainsi piloter la mise en œuvre de ces nouveaux programmes, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, en partenariat avec les services de l'Etat. Elle s'appuiera sur l'expérience acquise sur les précédentes programmations, notamment dans la période 2007-2013, en tant qu'organisme intermédiaire pour le Fonds européen de développement régional (cf mission XI) et le Fonds social européen (cf Mission III).

Partie intégrante de la politique de cohésion, la *Coopération territoriale européenne* (CTE - Interreg) concerne également le territoire breton à travers différents programmes, pour lesquels la Région n'exerce pas de responsabilité de gestion directe. La Région a cependant maintenu en 2014 son implication dans les instances de certains de ces dispositifs, et notamment dans les comités de définition des orientations et des modalités de mise en œuvre des programmes transfrontalier et transnationaux 2014-2020. Le développement de ces travaux a permis de soumettre les programmes de coopération auprès de la Commission européenne avant la fin de l'année, à l'exception du programme Espace Atlantique.

Ce rôle de pilotage et mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement sur son territoire conforte l'implication globale de la Région dans les problématiques et actions européennes, que ce soit dans le cadre des actions de partenariat (Pays de Galles, Wielkopolska, Saxe), ou bien encore à travers sa présence à Bruxelles. Sur tous ces sujets, la Région Bretagne travaille également en réseau, que ce soit au niveau national, au sein de l'*Association des Régions de France* (ARF) ou au niveau européen, à travers par exemple la *Conférence des régions périphériques et maritimes d'Europe* (CRPM), et plus particulièrement de la *Commission Arc Atlantique*.

Sur le volet international, à l'automne 2014, un rapport d'étape sur l'action internationale de la Région a été présenté à l'assemblée. Il a été l'occasion de réaffirmer et d'explicitier les principes et les valeurs partagées sur lesquels s'appuie son action et celle de ses partenaires :

- ◆ le partenariat et la réciprocité, qui suppose une recherche de relations équilibrées entre les territoires partenaires et le territoire breton ;
- ◆ le développement durable dans toutes ses dimensions ;
- ◆ la solidarité ;
- ◆ la promotion de l'engagement citoyen.

L'empreinte internationale de chacune des politiques sectorielles régionales est désormais systématiquement envisagée ; ceci s'illustre dans de nombreux champs de compétences de la collectivité, comme la mobilité des jeunes, le développement économique, l'action culturelle, la formation.

L'action régionale en matière de solidarité internationale et d'appui au développement s'inscrit dans le droit fil des principes énoncés dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, promulguée le 7 juillet 2014. Celle-ci fixe comme objectifs la lutte contre la pauvreté et ses conséquences en termes de santé, d'éducation ou de nutrition, la préservation de la planète, notamment en mettant l'accent sur la lutte contre le changement climatique, la promotion des valeurs de la démocratie et de l'État de droit, les droits de l'Homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et le travail décent. Elle fait du développement durable des pays en développement, dans l'ensemble de ses composantes, la finalité de la politique de développement.

La Région entretient également des relations de coopération internationale avec des territoires de pays émergents - la province du Shandong, en Chine, ou l'Etat de Rio de Janeiro, au Brésil - ou en développement - la Région du Centre au Burkina Faso, les Régions Analanjirifo et Anosy à Madagascar, l'association des Maires de la Grand'Anse en Haïti.

Ces interventions spécifiques sont complétées par un accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale.

→ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La double exigence de durabilité des projets et de partenariat, affirmée depuis plusieurs années par la Région, a été placée au cœur des critères de l'accompagnement des acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale. Elle correspond également à une évolution des pratiques vers un accompagnement des acteurs locaux, légitimes pour animer le développement de leur territoire.

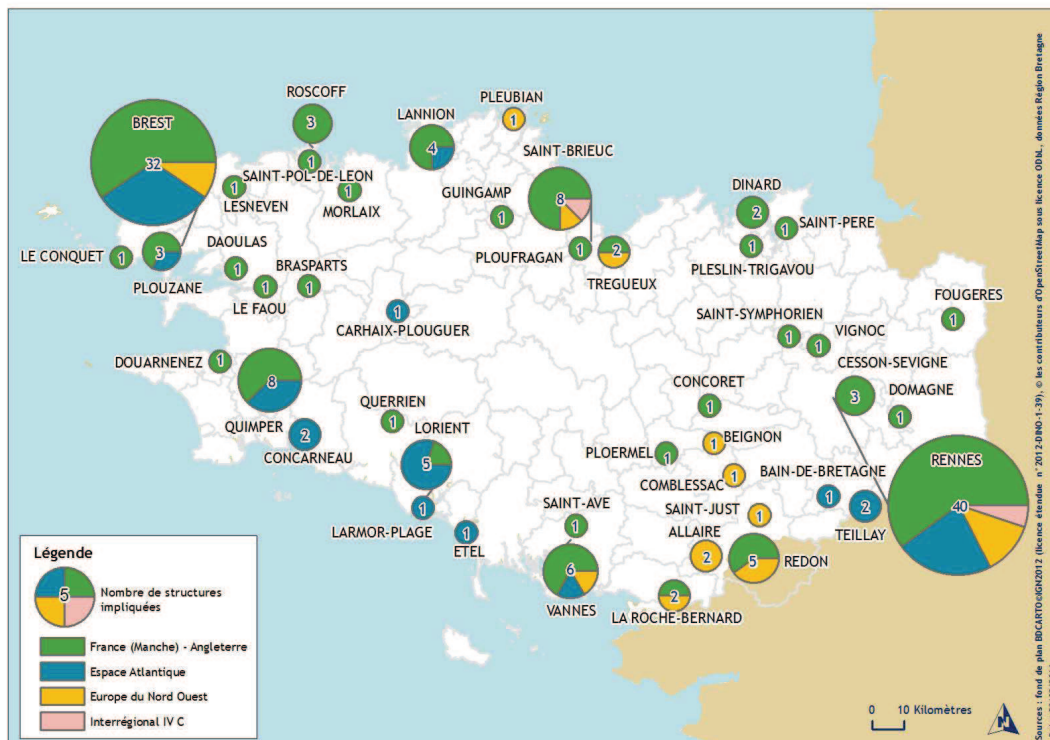
Le Conseil régional accorde ainsi son soutien aux projets s'inscrivant dans une perspective de développement global et durable. La pérennité des projets, le partenariat avec les acteurs locaux, la cohérence avec les orientations prioritaires arrêtées par les acteurs nationaux et locaux et la contribution au renforcement de l'autonomie des partenaires constituent des critères d'éligibilité des actions au soutien régional. De même, les porteurs de projets doivent s'inscrire dans une démarche d'évaluation et développer en Bretagne des actions d'information et de sensibilisation.

Les programmes européens des fonds structurels et d'investissement 2014-2020 participeront également à renforcer l'intégration de l'exigence du développement durable. Principe horizontal promu par l'Union européenne pour tous les fonds, il sera transversal à toute la mise en œuvre et sera intégré à la définition des dispositifs et à l'analyse des dossiers. Sur son volet environnemental, il sera également soutenu par l'intégration de certaines thématiques dans les priorités stratégiques des programmes régionaux (énergies renouvelables, transports durables, efficacité énergétique du bâti, formations qualifiantes). C'est également le cas dans le cadre des programmes de coopération (CTE) qui ont retenu notamment de nouvelles approches telles que l'éco-innovation ou la préservation des services écosystémiques, et renforcé l'intégration de l'économie décarbonée et des risques environnementaux au sein des dispositifs transfrontaliers et transnationaux. La Région a particulièrement contribué à la sélection des problématiques environnementales au sein de ces programmes de coopération.

→ L'approche territoriale dans les politiques régionales

Les programmes de CTE concernent l'ensemble du territoire breton, bien que le département du Morbihan soit considéré comme zone adjacente du dispositif transfrontalier 2007-2013 (permettant une implication dans certaines limites, qui ont été loin d'être atteintes). La répartition littorale des villes bretonnes, l'importance des villes de Rennes et de Brest (effet de siège des structures) et la composante maritime des programmes de coopération concernant la Bretagne expliquent la répartition des implications régionales dans ces initiatives européennes.

Acteurs bretons engagés dans des programmes de coopération territoriale européenne



La mobilisation des acteurs de la solidarité internationale concerne la totalité du territoire régional et suit, assez naturellement, la répartition géographique de la population. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine regroupe plus d'un tiers des acteurs de la solidarité recensés dans la base du site internet d'ABCIS (36 %), le Finistère plus d'un quart (27 %), le Morbihan 20 % et les Côtes-d'Armor 17 %.

L'animation du tissu associatif d'acteurs assuré, au niveau régional, par la *Coordination des associations de solidarité internationale* (CASI) - Bretagne, est complétée par une action, au plan départemental d'un réseau de centres de ressources et d'appui (réseau Ritimo). Enfin, la Région anime une plate-forme multi-acteurs qui, au travers d'échanges réguliers, de groupes de travail ou d'événements tels que les *Assises régionales de la solidarité internationale*, participe à une meilleure connaissance des acteurs du secteur et au renforcement de leurs relations.

II. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La Région intervient selon les cas comme partenaire financier de projets, mais aussi comme promotrice, organisatrice et chef de file d'actions conduites en partenariat : collectivités territoriales bretonnes et leurs EPCI, collectivités représentant d'autres territoires (régions de l'ouest, régions européennes impliquées dans les mêmes programmes communautaires), ou régions étrangères avec lesquelles elle a conclu des accords de coopération.

Cela nécessite des compétences linguistiques, une connaissance des dispositifs notamment européens, et une capacité d'échanges culturels avec de nombreux interlocuteurs. Les chargé-e-s de missions, au fait du montage de projets, sont aussi des ambassadeurs de la Région, ayant vocation à porter ses messages et son rayonnement hors de son territoire. Véritable trait d'union entre l'interne et l'externe, leur présence sur le terrain fait progresser la Bretagne et permet de l'ouvrir davantage au monde.

Via la Mission 9, la Région suscite et/ou fédère les initiatives. Elle a régulièrement recours à des prestations extérieures pour la logistique, ou pour des services intellectuels (études, mission d'assistance en Chine, services de traduction et d'interprétariat par exemple).

Ainsi, sont assurées directement par les services régionaux la mise en place et la gestion des dispositifs de soutien de projets ou de structures concourant à l'action régionale.

Le contenu et la nature des fonctions exercées par les agents de la Région affectés à cette mission sont donc majoritairement de la conception, de l'ingénierie et de l'expertise, de la coordination et de la gestion administrative et financière.

→ Moyens humains

Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :

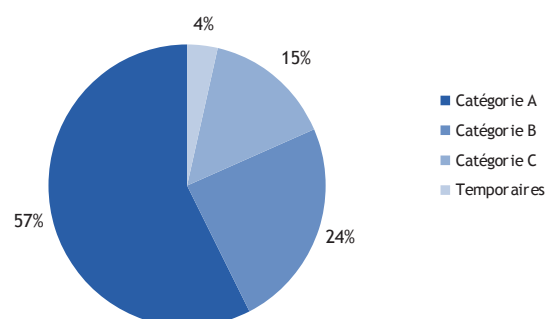
Agents de la coopération européenne et internationale	2014
Catégorie A	6,9
Catégorie B	2,9
Catégorie C	1,8
Temporaires	0,4
Apprentis	
Emplois d'avenir	
Total ETP	12,1
Total Masse salariale	676 431 €

Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales

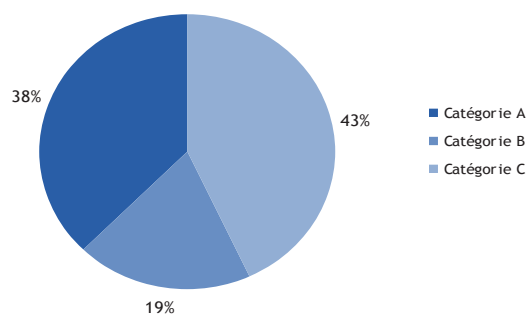
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :

Agents en charge du CPER et des fonds européens	2014
Catégorie A	4,7
Catégorie B	2,4
Catégorie C	5,4
Temporaires	0,3
Apprentis	
Emplois d'avenir	
Total ETP	12,7
Total Masse salariale	583 596 €

Répartition ETP par catégorie



Répartition ETP par catégorie



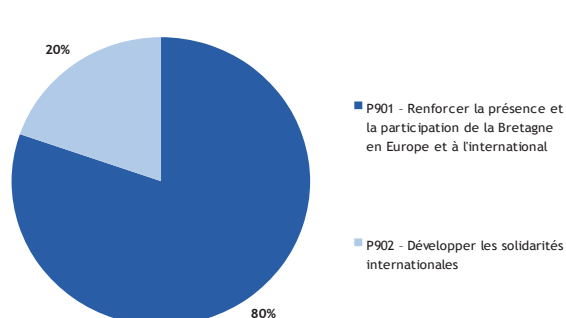
→ Répartition des dépenses

■ Dépenses par programme

Répartition des dépenses de la mission 9 par nature en 2014 (CP mandatés)



Répartition des dépenses de la Mission 9 par programme - 2014 [Total des CP mandatés en I et F]



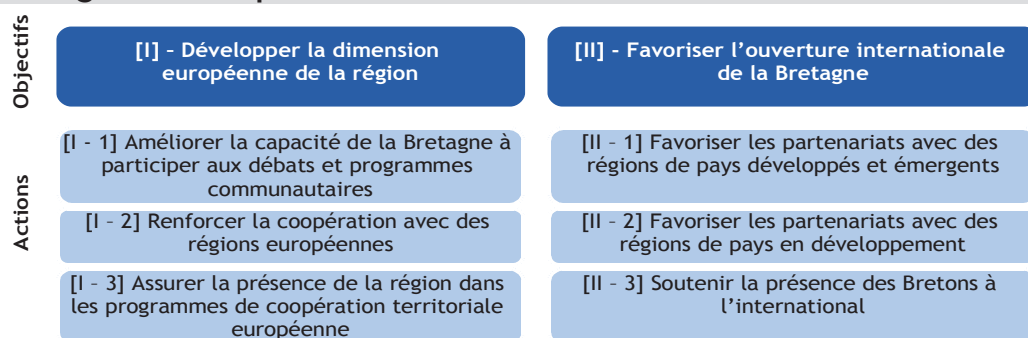
Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales

	CP mandatés en 2014	CP votés en 2014	Taux de réalisation
P901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	1 607 799 €	2 408 000 €	67%
Fonctionnement	1 585 524 €	2 063 000 €	77%
Investissement	22 275 €	345 000 €	6%
P902 - Développer les solidarités internationales	393 895 €	770 000 €	51%
Fonctionnement	251 100 €	370 000 €	68%
Investissement	142 795 €	400 000 €	36%
Dépenses totales de la Mission 9 (I et F)	2 001 694 €	3 178 000 €	63%
Total Fonctionnement	1 836 624 €	2 433 000 €	75%
Total Investissement	165 070 €	745 000 €	22%

Chiffres clés

- 900 M€ de crédits FEDER 2007-2013 pour les programmes de coopération territoriale
- Régions partenaires :
 - Wielkopolska (Pologne)
 - Saxe (Allemagne)
 - Pays de Galles
 - Shandong/Chine
 - Etat de Rio/Brésil
 - Région du Centre/Burkina Faso
 - Régions Analanjirofo et Anosy (Madagascar)
 - Association des Maires de la Grand'Anse (Haïti)

Programme 901- Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international



Cadre de l'intervention

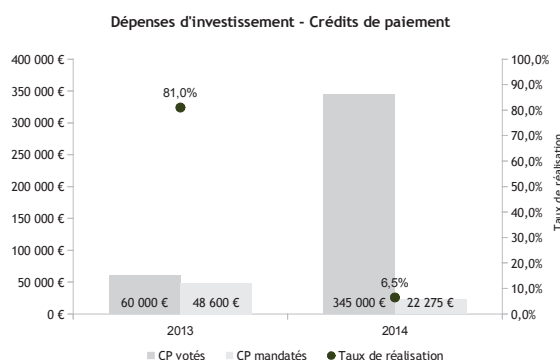
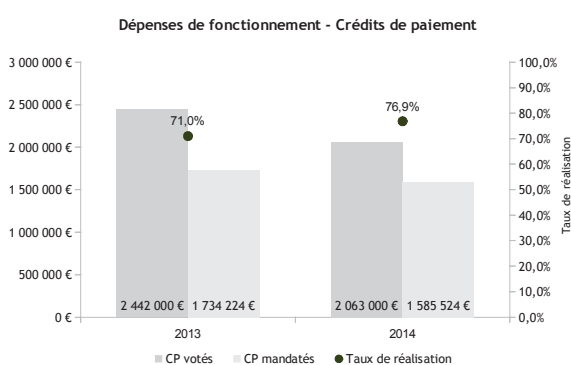
Le programme 901 promeut :

- l'engagement de la Région à Bruxelles et dans la mise en œuvre des programmes européens, notamment les fonds européens 2014-2020 et les programmes de coopération territoriale,
- les relations avec d'autres régions en Europe et dans le monde, en bilatéral ou en réseau,
- des partenariats visant à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques,
- des projets concrets susceptibles de bénéficier de financements de programmes européens,
- des actions plus politiques sur des sujets d'intérêt commun.

Les responsabilités de la Région en matière de fonds européens se renforcent sur la période 2014-2020, suite au transfert de compétence devenu effectif en 2014. Dorénavant Autorité de gestion de la totalité des fonds FEDER et FEADER ainsi que du volet formation du FSE, la Région exercera également le rôle d'organisme intermédiaire pour les mesures régionalisées du FEAMP. Pilote de la préparation de ces programmes depuis 2013 et de la négociation de leurs cadres stratégiques avec l'Union européenne, elle organise également la mise en œuvre des dispositifs et la sélection des projets. La Région co-présidera avec le Préfet de Région le *Comité de suivi des fonds européens*, instance politique commune à l'ensemble des programmes intéressants le territoire breton, de même que l'instance opérationnelle, la *Commission régionale de programmation européenne* (CRPE). Elle renforcera également son rôle dans l'animation et l'information des bénéficiaires et des partenaires, pour l'ensemble des fonds.

En matière de Coopération territoriale européenne pour la Bretagne (programmes Interreg), la Région favorise également sur son territoire l'information relative aux quatre programmes : France (Manche)-Angleterre, Espace atlantique, Europe du Nord Ouest et Interrégional. Elle anime l'implication des acteurs, accompagne les porteurs de projets et participe aux instances de pilotage des programmes. Elle a également poursuivi en 2014 son implication dans la préparation des nouveaux programmes 2014-2020.

1,6 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	2 052 000 €	1 823 000 €
affectées	1 781 496 €	1 219 872 €

Les AE affectées ont été consacrées à hauteur de 768 K€ aux frais de fonctionnement des bureaux à Bruxelles et à l'adhésion aux réseaux européens, et 400 K€ à la préparation des futurs programmes européens. Les autres dépenses se répartissent à raison de 81 K€ sur l'action [I.2] et 285 K€ sur l'objectif II.

Les dépenses liées à l'organisation de manifestations et à l'accueil de délégations étrangères en Bretagne ont été inférieures au prévisionnel. Une partie des prestations engagées pour la préparation des futurs programmes européens ne seront payées qu'en 2015, compte-tenu des décalages de calendrier communautaire.

A noter que plusieurs délégations bretonnes se sont déplacées dans les régions partenaires, ces dépenses étant prises en charge sur les programmes sectoriels.

Autorisations de programme	2013	2014
votées	45 000 €	635 000 €
affectées	45 000 €	625 000 €

La progression de 590 K€ de l'AP affectée correspond à l'implication de l'Agence française de développement (AFD) dans le programme de coopération au Burkina Faso. Les crédits de paiement correspondants sont en attente de versement, compte-tenu de retards pris dans la mise en œuvre du projet. [II.2]

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Vers la clôture de la préparation des programmes européens 2014-2020 [I-1]

L'Accord de partenariat pour la France a été validé en août 2014, ouvrant la voie à l'adoption progressive des programmes. Après deux années de dialogue avec les partenaires et la Commission européenne, le nouveau Programme opérationnel (PO) pour le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) a été validé en décembre 2014. Les travaux sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) se sont poursuivis, avec la remise en décembre d'un nouveau projet de Programme de développement rural (PDR) breton et l'élaboration du Programme FEAMP au niveau national.

Les montants des enveloppes bretonnes ont été confirmés : 307,3 M€ FEDER, de 194 M€ de FSE (dont 62,2 M€ en gestion au Conseil régional), 368 M€ de FEADER, 43,8 M€ de FEAMP, auxquels s'ajouteront les crédits mobilisés dans le cadre des mesures nationales. En parallèle de ces négociations, la Région s'est mobilisée pour préparer les modalités de mise en œuvre et permettre un démarrage des dispositifs, dès l'approbation des cadres stratégiques, voire par anticipation, notamment pour le FEADER.

■ La coopération avec des régions européennes [I-2]

Les contacts avec le Pays de Galles se sont poursuivis autour des énergies marines renouvelables et plus particulièrement des problématiques de formations, de mobilité et d'attractivité du secteur (accueil d'une délégation galloise en octobre 2014). L'accueil de délégations polonaises (Commission agriculture et développement rural, chambre d'agriculture et communes de Grande-Pologne) ont permis de développer les échanges sur la commercialisation des produits agricoles, le marketing territorial, l'élevage et les problématiques énergétiques dans les exploitations. La Région a également pris part à un atelier en Pologne sur les questions environnementales.

Les initiatives impliquant ou concernant la jeunesse (dans les secteurs de l'éducation formelle et informelle) ont été poursuivies en direction des régions européennes partenaires, et notamment de la Saxe.

Indicateur N° 1 [I-2] Nombre de partenaires concernés par les coopérations avec les régions européennes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de partenaires concernés en cumul	250	261	261	262	266

■ La coopération territoriale européenne [I-3]

Les enveloppes des différents programmes concernant la Bretagne ont été épuisées en 2013, et aucune nouvelle programmation n'a pu intervenir en 2014 sur la génération 2007-2013 (à l'exception du programme transfrontalier qui a encore permis la programmation d'un micro-projet impliquant une structure de Bretagne). Une nouvelle implication bretonne a été enregistrée en remplacement d'une structure au sein d'un partenariat sur l'Europe du Nord Ouest. Les dispositifs 2014-2020 n'ont pas concrètement démarré et aucun projet n'a pu être sélectionné en 2014.

En parallèle, la Région a débuté l'accompagnement des porteurs de projets potentiels en organisant des réunions d'information à leur attention (avril et juin 2014).

Indicateur N° 2 [I-2] Partenaires bretons investis dans un ou plusieurs des programmes de coopération territoriale	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de nouveaux partenaires	13	11	34	10	1
Nombre de partenaires (en cumul)	83	94	128	138	139

En 2014, le bilan chiffré consolidé de l'implication bretonne dans la programmation Interreg 2007-2013 donne un total de 37,64 M€ FEDER programmés pour 139 structures bretonnes, impliquées dans 132 initiatives transfrontalières, transnationales et interrégionales européennes.

■ Les partenariats avec des régions du Monde hors Europe [II-1 et II-2]

Dans le cadre de sa coopération avec la province du Shandong, la Région soutient, depuis cinq ans, l'Institut Confucius de Bretagne pour son activité de diffusion de la culture et de la langue chinoise. Par ailleurs, elle a co-organisé, en mai 2014 à Qingdao, un séminaire sur la sécurité alimentaire à la demande de ses partenaires chinois.

En matière de partenariats avec les pays en développement, et en cohérence avec les orientations présentées dans le rapport sur l'action internationale de la Région adopté en octobre 2013, une mission conduite à Madagascar en septembre 2014 a permis d'arrêter les bases d'un renforcement de la coopération avec une des deux régions partenaires. Le pilotage conjoint de cette coopération repose sur une implication accrue de partenaires malgaches et bretons et une animation quotidienne des projets sur le terrain.

Le programme de structuration d'une filière maraîchère en région du Centre au Burkina-Faso a connu une avancée significative avec l'implication de l'Agence française de développement dans la réhabilitation d'entrepôts frigorifiques, élément essentiel de la filière en cours de constitution.

Enfin, le partenariat des collectivités - Conseil général des Côtes d'Armor, Ville et Agglomération de Nantes, Agglomération de St Brieuc, Ville de Lannion, plusieurs communautés de communes des Côtes d'Armor et Cités Unies France - avec l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA) en Haïti a été confirmé, tout comme l'engagement régional en faveur de deux priorités : le développement des activités agricoles et de pêche et l'appui institutionnel.

Indicateur N° 2 [II-1 et II-2] Nombre de partenaires concernés par les coopérations non européennes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de partenaires concernés en cumul	79	89	93	96	96

Chiffres clés

- 390 personnes bénéficiaires de formations à la citoyenneté internationale depuis 2013

- Principaux pays d'intervention des acteurs bretons en 2014 : Madagascar, Burkina Faso, Haïti, Mali, Niger

Programme 902 - Développer les solidarités internationales

Objectifs

[I] - Faire de la Bretagne une région toujours plus solidaire

[II] - Renforcer la concertation entre les acteurs bretons de la solidarité internationale

Actions

[I - 1] Accompagner les démarches solidaires des acteurs bretons

[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs de la solidarité

[I - 2] Favoriser l'engagement solidaire des jeunes bretons

[II - 2] Renforcer les compétences des acteurs

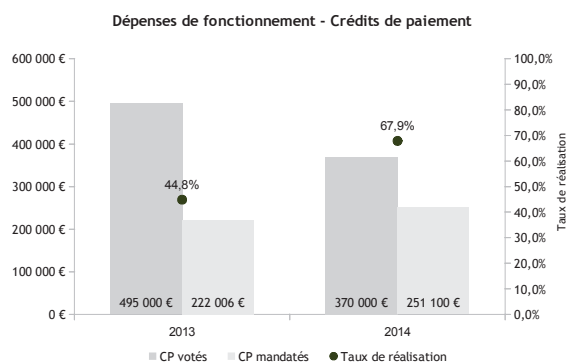
[II - 3] Sensibiliser les Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale

Cadre de l'intervention

En complémentarité et en cohérence avec les programmes de coopération internationale menés avec des collectivités de pays en développement (cf programme 901), la Région accompagne les acteurs bretons de la solidarité internationale dans leurs actions d'appui au développement.

Les modalités de cet accompagnement ont été redéfinies en 2012 en vue d'une approche plus globale, partenariale et durable du développement. Depuis de nombreuses années, une attention particulière est portée à l'engagement solidaire des jeunes. Par ailleurs, des actions spécifiques ont été engagées en matière de concertation des acteurs, de sensibilisation à la solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté internationale.

394 K€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	400 000 €	400 000 €
affectées	239 737 €	229 060 €

En fonctionnement :

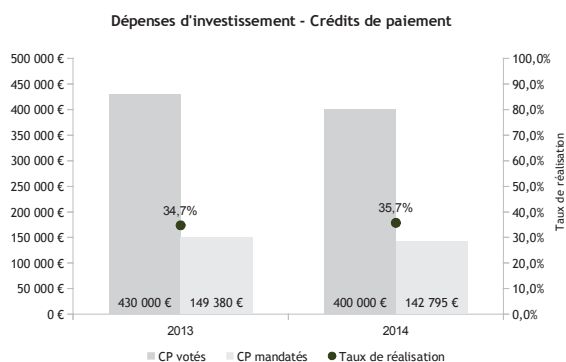
Les AE affectées se répartissent selon les objectifs du programme comme suit :

- appui aux projets adultes 79 K€ [I-1]

- projets de jeunes 32 K€ [I-2]

Les autres dépenses se répartissent à raison de 45 K€ pour l'action [II-1], 15 K€ pour l'action [II-2] et 57 K€ pour l'action [II-3].

Une double évolution a été observée en 2014 : un repli sensible des demandes d'accompagnement des projets de développement (-27 %) et une progression de l'appui aux actions de concertation régionale.



Autorisations de programme	2013	2014
votées	350 000 €	320 000 €
affectées	199 036 €	150 713 €

En investissement :

Les AP sont consacrées quasi-intégralement aux projets de solidarité portés par des acteurs bretons, les projets de jeunes pouvant. Le repli des affectations en 2014 va de pair avec le recul du nombre de projets présentés à la Région.

Analyse des principales réalisations de l'année

■ L'accompagnement des projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Au-delà des exigences régionales renforcées quant aux caractéristiques des projets de développement, l'évolution tendancielle à la baisse du nombre de projets et du montant de crédits affectés traduit à la fois une plus grande difficulté pour les acteurs de la solidarité à mobiliser des financements complémentaires, publics ou privés, et des communications rendues plus difficiles sur certains territoires confrontés à des conflits.

Indicateur N° 1 [I-1] Suivi des projets de développement soutenus	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de projets de développement soutenus (hors projets jeunes)	43	54	30	30	26
<i>Dont secteur agriculture-pêche</i>	7	9	3	5	4
<i>Dont secteur eau-assainissement</i>	7	7	9	8	11
<i>Dont secteur éducation-formation</i>	15	17	8	7	2
Crédits affectés	261,8 K€	361,3 K€	313,7 K€	294,1 K€	227,4 K€

En 2014, le nombre de projets liés à l'eau - accès à l'eau potable, assainissement, hydraulique agricole - dans les projets présentés et accompagnés par la Région a poursuivi sa progression. Par ailleurs, de nombreux projets s'inscrivent dans une approche globale du développement, associant accès à l'eau, développement agricole, accès aux formations professionnelles. Le repli du nombre de projets dans les domaines de l'éducation-formation et de la santé est en partie lié à l'évolution des critères de soutien aux projets, qui privilégient désormais l'équipement en matériels et le transfert de savoir-faire au détriment de l'investissement immobilier (construction de classes ou de centres de santé en particulier).

■ Un accompagnement de l'engagement solidaire des jeunes [I-2]

Pour la seconde année, les jeunes impliqués dans un projet collectif ont pu bénéficier d'un appui au montage de projet, articulé autour de rencontres individuelles et de temps d'échanges entre l'ensemble des jeunes impliqués.

Indicateur N° 2 [I-2] Jeunes bretons engagés dans des projets de solidarité	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de jeunes impliqués dans des projets collectifs	84	56	59	85	60
<i>Filles</i>	50	31	31	52	39
<i>Garçons</i>	34	25	28	33	21
Nombre de Volontaires de solidarité internationale (VSI)	17	14	14	13	13
<i>Filles</i>	12	6	10	8	10
<i>Garçons</i>	5	8	4	5	3

Après la nette progression observée en 2013, le nombre de jeunes ayant participé à des projets collectifs de mobilité solidaire est revenu à un niveau voisin des années précédentes, alors que les engagements individuels sur des périodes plus longues ont été globalement stables. Sur les 2 dispositifs, l'implication des filles reste largement majoritaire.

■ Un renforcement de la concertation régionale des acteurs de la coopération et de la solidarités [II-1]

La 8^{ème} Université d'été du Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), qui s'est tenue à Rennes en juillet 2014, a été l'occasion de mobiliser les acteurs de la plateforme *Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité* (ABCIS) animée par la Région, autour de l'organisation d'un atelier sur les convergences entre le monde économique et celui de la solidarité internationale.

Le travail de deux groupes thématiques mis en place dans le cadre d'ABCIS ont débouché, d'une part, sur une mission d'animation régionale dans le domaine de l'accès à l'eau potable, confiée à *Programme solidarité-eau* (pS-Eau), d'autre part, sur la réalisation - en cours - d'une étude sur la mobilité internationale et l'engagement solidaire des jeunes bretons.

La concertation entre collectivités de Bretagne a été renforcée et a débouché sur l'élaboration de projets communs destinés à faciliter les démarches des partenaires associatifs.

■ Sensibiliser les Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale [II-3]

En complément aux actions menées à l'extérieur du territoire régional, la Région accompagne depuis plusieurs années les initiatives de sensibilisation des Bretons aux grands enjeux du développement et de la solidarité internationale.

Le projet de sensibilisation des jeunes intitulé *En résonances* a débouché sur la mise en place - sur deux années - de formations à la citoyenneté internationale prenant appui sur les documents produits dans le cadre du projet (BD, livret pédagogique). Depuis 2013, 390 personnes (animateurs de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, responsables associatifs, enseignants) ont bénéficié de cette initiative.